

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2019.04.013 - Budget primitif 2019 de la Ville de Parempuyre.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 8
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

PREFECTURE  
DE .GIRONDE  
15 AVR. 2019  
Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	SAUX Brigitte
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

## **DEL.2019.04.013 - Budget primitif 2019 de la Ville de Parempuyre.**

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu les articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les Orientations Budgétaires organisées le 12 février 2019 ;
- Vu l'avis rendu par la Commission finances / Marchés publics en date du 28 mars 2019 ;

### 1<sup>er</sup> pilier : l'enfance, la jeunesse et l'éducation.

Depuis 2008, Parempuyre connaît une hausse régulière de ses effectifs scolaires et périscolaires et nous avons quasiment à chaque rentrée scolaire une ouverture de classe.

L'année 2019 sera consacrée :

- A la construction et la livraison du nouveau groupe scolaire de Fontanieu qui inclura des accueils périscolaires.
- A la construction d'un plateau sportif à Fontanieu.
- La mise en place du portail Famille.

Par éducation, nous devons aussi penser à l'ouverture aux arts et à la culture que ce soit lors des TAPs ou grâce à travers les cours de qualité dispensés par les professeurs de l'Ecole Municipale d'Art.

Preuve de l'engagement fort de la Ville, les usagers du service enfance jeunesse ne participent qu'à hauteur de 20 % du coût de fonctionnement (le solde est financé par la ville et la CAF). Pour l'EMA la participation se limite à 34 %.

Nous n'oublions pas le sport qui constitue aussi une formidable école de l'effort, de la discipline, de la vie en collectivité. Je tenais ici à remercier les associations et tous les bénévoles pour leur rôle essentiel.

### 2<sup>ème</sup> pilier : l'aide en faveur des plus fragiles.

Il vous est proposé de maintenir le montant de la subvention d'équilibre versée au CCAS (de 220 000 €) afin qu'il poursuive ses actions en faveur des plus fragiles et de nos aînés.

De même, nous devons poursuivre nos actions en faveur du logement social. Pour information, le montant de la pénalité pour les communes déficitaires en logements conventionnés était de 204 € par logement manquant en 2016. Il a été porté à 258 € en 2017 et 295 € en 2018.

Nous poursuivrons aussi la mise en œuvre de notre plan pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments et sites communaux en faveur des personnes porteuses d'un handicap.

### 3<sup>ème</sup> pilier : le vivre ensemble.

J'ai déjà évoqué le rôle des associations sportives. Le vivre ensemble tel que nous le concevons passe par le soutien à tous les acteurs de la vie locale : les associations, les comités de quartier, nos partenaires plus institutionnels... Les subventions aux associations seront donc maintenues.

Après avoir lancé et attribués les marchés de travaux pour la réalisation de la Maison des associations de l'espace de télétravail et le musée des anciens combattants, les travaux ont pu

débuter au début du mois de mars pour une livraison en fin d'année 2019, conformément aux engagements pris. Le coût des travaux s'élèvera à un peu moins de 1,5 millions d'euros HT.

N'oublions pas les commerçants et artisans qui contribuent très largement à l'attractivité de notre ville. Nous sommes sur le point d'attribuer un marché pour la micro-signalétique afin que les différentes activités commerciales et artisanales soient mieux visibles.

4<sup>ème</sup> pilier : l'environnement et l'agenda 21.

. trois axes sont à souligner :

- La valorisation de nos sites naturels : les anciennes gravières d'Arboudeau et de Barrail de Bouna, le site d'Olives, les bords de Garonne ; la partie nord des gravières de Barrail de Bouna sera rétrocédée à la Ville après un important travail sur les modalités de remise en état... Concernant la partie Sud nous allons réaliser en 2019 les derniers aménagements de mise en accessibilité.
- La lutte contre les déchets alimentaires, dans les restaurants scolaires. Le SIVOM et la Ville de Parempuyre ont été labellisés Etablissement et Territoire Bio engagé le 14 mars dernier.
- Une action a été engagée sur les consommations de fluides. Grace au groupement d'achat d'électricité auquel nous participons, 100 % de l'énergie électrique consommée par la ville est verte (origine éolienne produite en Allemagne) ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX  
Après en avoir délibéré

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 4 – (Union Pour Parempuyre)

PREFECTURE  
DE .GIRONDE

15 AVR. 2019

Bureau du Courrier

↓ **Adopte** le Budget 2019 par chapitre tel que joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



*Béatrice de François*  
Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 10 avril 2019

Le Maire  
Béatrice de FRANÇOIS

